



le Petit BONHOMMIEN

N°300

AVRIL 2021

Pour le numéro 300 et pour marquer les un an depuis les dernières élections municipales, nous vous présentons une édition spéciale de votre Petit Bonhommien.

«Une année avec la nouvelle municipalité »

Le 15 mars 2020, la liste complète de Frédéric Perrin était élue dès le premier tour.

Durant la campagne électorale, nous avons annoncé un certain nombre de projets et d'engagements, notamment l'organisation d'une réunion publique par an afin de faire le point sur les actions menées et les difficultés rencontrées.

Après une année de fonctionnement marquée par la crise sanitaire, nous n'avons malheureusement pas pu vous proposer cette réunion publique. Nous profiterons de ce Petit Bonhommien « Spécial Municipalité » pour faire un bilan des engagements tenus, des projets en cours pour cette année et des projets reportés à plus long terme.

C'est aussi l'occasion de vous transmettre quelques informations plus poussées sur le fonctionnement actuel de la mairie, et sur certaines thématiques-clés comme la forêt, l'eau ou encore le budget communal.

SOMMAIRE:

- page 2 : Fonctionnement Mairie
- page 3 : Réalisations
- page 6 : Actions en cours
- page 9 : Projets à venir
- page 10 : La forêt
- page 14 : L'eau
- page 15 : Le budget
- page 18 : Synthèse du dernier Conseil Municipal

Notre secrétaire générale Anaïs Siess est absente depuis le 1er mars. Les élus ont depuis le début de l'année multiplié les démarches afin de trouver des candidats potentiels.. La difficulté du recrutement tient dans le fait qu'il s'agit d'un remplacement, autrement dit un CDD non reconductible.

Nous avons trouvé une solution alternative: utiliser les services d'une personne en auto-entreprise. Un ancien secrétaire général qui s'est mis en disponibilité pour créer son entreprise, afin de se mettre au service des communes comme la nôtre. Après étude de la faisabilité d'un tel recrutement, il s'est avéré que si ce type de contrat fonctionne parfaitement dans le privé, il n'est pas autorisé dans le public.

Nous avons renouvelé auprès des organismes compétents notre offre d'emploi. Nous profitons de cette édition spéciale pour vous inviter à en parler autour de vous afin de trouver la personne qui pourra tenir le poste pendant l'absence de notre secrétaire générale.

L'offre est visible sur notre site internet www.lebonhomme.fr

Les horaires d'ouverture de la mairie
et de l'agence postale
sont modifiés actuellement :

Ouverture tous les matins,
du lundi au vendredi : 9h-12h.
Les après-midi,
sur rendez-vous uniquement :
03.89.47.51.03

Par ailleurs, nous avons décidé en février d'ouvrir des postes, pour pouvoir recruter des agents ponctuels de manière à remédier aux indisponibilités du personnel et assurer un service correct à la population.

Nous avons recruté **Dylan Tardif**, sous contrat reconductible en fonction de la charge de travail de l'équipe technique. Ce contrat d'une durée hebdomadaire de 35h, permet à Dylan de remplacer les personnes temporairement indisponibles. Le reste du temps est consacré au renforcement de l'équipe technique sous la responsabilité de Daniel Didierjean.

Il s'agit d'un choix politique des élus afin d'avoir un équilibre entre les besoins sur le terrain et une gestion rigoureuse du budget cette année encore pour pallier le surcoût des dépenses liées à la crise sanitaire.

Les derniers chantiers des Services techniques

Après un hiver chargé en heures de déneigement, L'équipe technique a commencé le déboisement des berges de la Béhine, derrière les ateliers municipaux. Les arbres depuis de nombreuses années ont poussé allègrement fermant de ce fait le paysage, créant du même coup une zone humide derrière les bâtiments, et une dégradation des berges. Les arbres ayant poussé selon la pente ils menaçaient aussi les toits du voisinage.

D'autre part, les élus ont pris la décision de mettre en vente l'ancienne poste, Daniel a procédé au nettoyage du bâtiment afin de remettre un coup de propre pour que les visiteurs et acheteurs potentiels puissent mieux se projeter dans ses murs. N'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie si ce bien vous intéresse!



REALISATIONS :

L'équipe municipale vous propose de procéder à l'inventaire des actions menées et des projets qu'il reste encore à mettre en place. Nous vous détaillons ici les différentes actions réalisées depuis un an.

Restitutions des Conseils Municipaux :

Un résumé de chaque CM est présenté dans le Petit Bonhommeien, le document complet est mis en ligne sur le site internet de la mairie et peut être diffusé sur simple demande à l'accueil de la mairie.

Une boîte à Idées a été ouverte afin de recueillir les suggestions des habitants :

boltealdehyes.lebonhomme@gmail.com

Commerce de proximité :

Le projet « Ateliers Relais » a été stoppé, comme prévu.

Le dépôt de pain a été créé très rapidement et fonctionne depuis le mois de juillet 2020. Aujourd'hui il s'agit d'une entreprise privée, totalement indépendante de la municipalité. Le pain y est très apprécié, même si quelques soucis de régularité ont été rencontrés par le boulanger.

Le comité Commerce de proximité étudie différentes possibilités afin de créer un commerce de proximité avec épicerie, produits locaux, pain, produits frais, produits de première nécessité... certainement sous forme associative.

En parallèle, un projet privé est en cours dans les locaux de l'entreprise Lambolez.

Forêt:

Notre forêt communale a fait l'objet d'une attention particulière depuis le début du mandat. Nous lui consacrons un dossier approfondi, à lire en page 12.

Les comités consultatifs, ouverts aux volontaires ont été constitués.

Certains se sont déjà réunis:

- Communication,
- Culture-Animations,
- Affaires budgétaires et finances,
- Déneigement,
- Commerce de Proximité et développement économique
- Fleurissement

Les autres comités seront amenés à se réunir dans les prochains temps, en fonction des priorités.

Information et Communication :

Le support principal de communication qu'est Le Petit Bonhommeien a bien évolué depuis un an : une nouvelle maquette plus attractive et des informations claires pour les habitants.

Une page facebook « Le Bonhomme Infos » est également disponible, elle a un peu plus de 300 abonnés à ce jour, et 800 personnes touchées en moyenne (c'est-à-dire qui ont vu au moins une publication), avec quelques belles pointes entre 2000 et 4000 vues.



Abonnez-vous!

Le Petit Bonhommeien est publié en fonction des Conseils Municipaux. En l'absence de secrétaire générale, les conseils pourraient être moins fréquents, donc la publication du PB aussi...

Pour être sûr de ne pas rater des Informations, notamment des animations, abonnez-vous à notre page FB!

> Le Bonhomme Infos

École et garderie :

Le coût du repas de midi a été diminué de 2€, pris en charge par la municipalité, dès la rentrée de Septembre.

Ainsi les enfants profitent de la qualité du repas cuisiné par le restaurant de La Poste, et des deux heures de garde, pour un tarif de 8€ actuellement.

Un nouveau service de garderie a été mis en place le matin, de 7h à 8h15, il accueille entre 2 et 4 enfants tous les matins.

Le soir, la garderie est ouverte jusqu'à 18h : entre 2 et 6 enfants y sont accueillis chaque soir, par Catherine Lebon.

Nous avons proposé de mettre en place du soutien scolaire, mais après concertation avec l'équipe pédagogique, il s'est avéré qu'il n'y avait pas réellement de besoin actuellement. Nous restons vigilants et prêts à le mettre en place si la situation venait à évoluer.

Lien social, culture et animation :

Bien que le contexte sanitaire de cette année ne nous ait pas aidé à renforcer le lien social, nous avons tout de même réalisé quelques points de notre programme :

La salle des fêtes pourra à l'avenir être louée gratuitement par toute association du Bonhomme.

Au sujet du développement de l'offre culturelle au village, nous avons réuni le Comité Culture / Animations en février, et de nombreuses idées en ont émergé. * voir page 8 « Actions en cours. »



A propos de notre école...

La classe actuelle à 5 niveaux fonctionne bien, elle accueille 13 enfants cette année et 4 nouvelles arrivées sont prévues pour la rentrée 2021.

La convention actuelle sera reconduite en l'état pour la rentrée 2021 avec la commune de Lapoutroie. La question du financement du transport est à l'étude actuellement.

Par ailleurs, un important travail de réflexion est en cours avec les élus de Lapoutroie. L'objectif serait d'imaginer un rapprochement entre nos deux communes pour la rentrée 2022.

Nous avons mis en place un concours photos, et espérons pouvoir en faire l'exposition des plus belles images fin juin. D'ailleurs, la date limite pour les dépôts des candidatures est fixée au 30 avril, il est encore temps de vous inscrire !

Le Marché Montagnard a pu avoir lieu l'été dernier, il a rencontré un franc succès malgré les mesures sanitaires. Nous espérons de tout cœur pouvoir renouveler cette animation très appréciée des Bonhommiens et Bonhommiennes cet été.



DU 1^{ER} FÉVRIER AU 30 AVRIL 2021



La mairie du Bonhomme, organise un

CONCOURS PHOTO

Le Bonhomme, tel que vous l'aimez !



5 prix attribués
pour une valeur de plus de 1000 euros

- les 3 meilleures photos
- 1 prix spécial jeune
- 1 prix spécial habitant du Bonhomme



**N'oubliez pas de vous inscrire
avant le 30 avril!**

Règlement sur www.lebonhomme.fr

originalité • technique • intérêt artistique

Ouvert à tous les photographes non professionnels - Renseignements, règlement et inscription sur www.lebonhomme.fr
✉ concoursphotolebonhomme@gmail.com - ☎ 03 89 47 51 03

LES ACTIONS EN COURS :

Voirie :

Chemin à mobilité douce:

L'équipe municipale a à cœur de créer une voie de mobilité douce entre la rue de la Petite Montagne et la place de la salle des fêtes. L'objectif est de permettre un trajet sécurisé, à l'abri du trafic routier, pour les petits déplacements et la promenade.

Il s'agira d'un chemin interdit aux voitures, réservé aux piétons, vélos, trottinettes, poussettes etc, qui serait réalisé en régie par nos services techniques, pour la fin de l'été 2021.



Les travaux prioritaires pour 2021:

Le conseil municipal a défini les priorités pour l'exercice budgétaire 2021:

- > Réfection partielle du chemin de la petite montagne.
- > Entretien courant de la voirie communale (gravillonnage).
- > Réfection de la rue des roches : enrochement pour remplacer le mur en rondins, voirie et bloque-marches pour les différents accès des particuliers .
- > Réalisation d'un mur de soutènement au bas de la vieille route et barrières de sécurité.
- > Consolidation du mur en-dessous du chemin d'accès pour le 30 rue du 3e Spahis Algériens. (pour les anciens, derrière chez Lammert).

Radar pédagogique :

Nous avons décidé d'implanter un radar pédagogique afin de limiter la vitesse sur la RD 415, dans le cœur du village. Les devis sont en attente, et le lieu d'implantation en discussion.

Eglise St Nicolas:

Des infiltrations d'eau ont été constatées au niveau des deux petites terrasses de l'église au bas du clocher. Cela risque d'endommager l'orgue si rien n'est fait . Des travaux sont prévus pour l'étanchéité de ces terrasses.



Un modèle possible pour le radar pédagogique

Vie culturelle et animations :

Malgré les réglementations actuelles qui empêchent la réunion de plus de 6 personnes sur la voie publique ou dans les lieux publics, nous restons optimistes et préparons plusieurs animations qui pourraient être mises en place rapidement dès que les contraintes sanitaires évolueront :

- Repair café et Troc Ton Truc, avec l'association « Transition - Pas à Pas »

- Expositions patrimoine historique, proposées par Michel Masson, ancien instituteur et féru d'histoire de notre beau canton.

- Ateliers écologiques, animés par Sylvie Rubiella : conservation de légumes lactofermentés, cuisiner avec des épluchures, fabriquer ses cosmétiques ou produits d'entretien..

- Boîtes à Livres : le devis pour leur réalisation est en attente. Nous réfléchissons à créer une animation autour du livre lors de l'inauguration.

- Une Fête de la Musique au Bonhomme !

SI LES MESURES SANITAIRES NOUS LE PERMETTENT
D'ICI FIN JUIN, NOUS SOUHAITONS ORGANISER



**FÊTE DE LA
MUSIQUE
AU BONHOMME**

PETITE
RESTAURATION
& BUVETTE

L'idée serait de proposer une scène ouverte aux musiciens amateurs ou confirmés de notre village, ou des villages voisins. Avec un roulement de plateaux d'environ 30 min pour chacun... pourquoi pas achever la soirée en jam ?

SAMEDI 19 JUIN 2021
de 18h à 22h

Volontaires, merci de contacter :
Christine : christine.moro@abesis.fr
ou Jean-Noël : jeannoelb69@gmail.com

Nous lançons donc un appel à tous les musiciens et/ou chanteurs, solo ou en groupe, de tous styles musicaux :

Seriez-vous prêts à vous produire pendant 30 minutes, pour fêter la musique tous ensemble au Bonhomme ?

Merci de prendre contact **avant fin avril**, pour que l'on ait une vision précise du nombre de volontaires, et ainsi pouvoir organiser cette manifestation au mieux!

Jean-Noël:

06.52.84.71.75

Christine:

06.87.07.24.62

Vie culturelle et animations (suite)

- **Forum des Associations et Accueil des Nouveaux Arrivants** : début septembre, une journée de présentation des associations du village et de quelques associations extérieures pourrait être organisée pour le grand public. Ainsi les familles et autres habitants du village découvriront les activités possibles dans le village et alentour. L'idée serait de coupler ce forum avec un accueil des nouveaux arrivants dans la commune, afin de faire connaissance et de mieux intégrer les habitants récents dans la vie de notre beau village.

D'autres idées sont à l'étude,
un peu de patience, vous en serez avertis,
dans votre journal et sur la page FB
> **Le Bonhomme Infos!**

Aide financement permis de conduire:

La détention du permis de conduire B est un facteur indéniable d'intégration professionnelle et sociale. Or, de nombreux jeunes et leur famille rencontrent des difficultés pour financer l'apprentissage et l'obtention de cet examen.

La mairie envisage d'attribuer une bourse d'aide au permis de conduire. En échange de cette aide, les jeunes concernés réaliseront une action d'intérêt général. La commission jeunesse se réunira prochainement pour définir les différents critères d'attribution de cette bourse et élaborer la convention.

Eclairage public:

Nous souhaitons réduire la durée de l'éclairage public, en l'éteignant à certaines heures de la nuit. L'objectif est de réduire la pollution lumineuse, tout en diminuant la consommation énergétique, donc le coût pour la commune.

Nous solliciterons prochainement votre opinion afin de mettre en place une coupure de l'éclairage une partie de la nuit.

Site internet de la mairie :

Nous avons prévu au budget d'investissement 2021 la somme de 2000 € pour pouvoir créer un nouveau site internet. Le travail a commencé avec le Comité Information Communication. Nous souhaitons disposer d'un site plus attractif, plus ergonomique et vraiment informatif, pour les habitants, mais aussi pour les gens qui ne connaissent pas notre village, comme les vacanciers ou autres visiteurs occasionnels.

Transit routier traversant notre village

Les députés ont donné leur feu vert le 14 mars, à la mise en place d'une contribution (taxe transport) sur les poids lourds. L'Alsace, qui a compétence sur l'ensemble des routes sur son périmètre, serait particulièrement concernée.

Une expérimentation d'une redevance kilométrique sur les poids lourds est en discussion à la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace). Cette expérimentation instaurerait une taxe sur les véhicules de plus de 3,5 tonnes qui empruntent des voies de circulation situées sur le territoire de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et des départements de Moselle, de Meurthe-et-Moselle et des Vosges. L'introduction de cette taxe serait compensée pour les entreprises situées sur ces territoires qui y seraient soumises, par un dégrèvement de cotisation foncière. Le montant de cette dernière serait forfaitaire ou proportionnel au kilométrage parcouru par les véhicules.

Nous souhaiterions que la RD 415 soit inscrite à l'expérimentation, pour plusieurs raisons. Cette taxe rebuterait peut-être les poids lourds à transiter par le col du Bonhomme? Cette taxe pourrait rétrocéder des fonds pour l'entretien des routes? Suivant le système choisi, nous pourrions éventuellement connaître les infractions commises par les chauffeurs de poids lourds n'ayant pas le droit de transiter par le col, si cela était légal? Beaucoup d'interrogations encore dans ce projet. Nous avons déjà interpellé nos Conseillers d'Alsace à ce sujet et une rencontre est prévue avec la sénatrice Madame Patricia Schillinger le vendredi 09/04 afin de discuter de cette problématique.

LES PROJETS A VENIR A PLUS LONG TERME :

Nous ne perdons pas de vue les autres idées que nous avons proposées lors de notre campagne électorale. Certaines ont déjà été discutées et envisagées, mais nous devons évidemment prioriser les actions..

Le mandat municipal durant 6 ans, certaines d'entre elles seront reportées à plus long terme.

- L'idée de créer un jardin participatif et une serre collective est en cours de réflexion mais ne pourra pas aboutir tout de suite, nous réfléchissons à différents emplacements possibles.

- La fontaine publique et l'aménagement floral de la Chapelle Sainte Claire, ainsi que son accessibilité aux personnes à mobilité réduite, n'ont pas pu être prévues au budget pour 2021, nous espérons pouvoir le faire en 2022.

- La piste cyclable Le Bonhomme-Lapoutroie n'a pas été inscrite dans le schéma de développement des pistes cyclables de notre territoire au niveau de la Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg. Celle-ci priorise la voie Croix d'Orbey / village d'Orbey et Gare de Fréland / Croix d'Orbey ... Toutefois, nous espérons pouvoir inscrire ce tracé dans le projet communautaire.



Aménagement possible de la chapelle Sainte Claire

ECLAIRAGE SUR NOTRE FORET ET L'ONF:

La forêt communale du Bonhomme est une forêt de moyenne montagne (1000m d'altitude moyenne) qui présente des reliefs marqués et variés (4 massifs différents), sur une surface de 1200 ha. Elle est composée de 61 % d'Epicéa, 12% de Sapin, 8% de Hêtre, 4% de Douglas, 3% d'Erable.

Enfin la forêt abrite de nombreux captages d'eau. La rivière de la Béhine prend sa source dans le vallon et est alimentée par plusieurs ruisseaux qui descendent de la forêt par des vallons latéraux. De nombreuses sources à faible débit sont présentes sur le massif.



Les différentes fonctions de la forêt du Bonhomme :

La forêt a une **fonction écologique** et support de biodiversité, elle abrite des espèces végétales et animales protégées (zonages Natura 2000 ou Arrêté de Protection de Biotope).

La forêt a une **fonction de production de bois**:

L'essentiel de la production de bois d'œuvre (8000 m³/an), vendu façonné, est constitué actuellement par l'épicéa et le sapin. Les volumes de douglas et de pin sont marginaux, tandis que le feuillu est en totalité transformé en bois de chauffage. Les acheteurs sont alsaciens ou vosgiens.

L'exploitation de la forêt du Bonhomme contribue à l'emploi permanent de 28 personnes (exploitant, débardeur, forestier, scieur, transporteur...). En France, la filière bois représente 400 000 emplois.

La forêt a aussi une **fonction d'accueil du public**:

Stations de ski du du Lac Blanc et des Bagenelles, randonnée pédestre (notamment sur les nombreux sentiers balisés du Club Vosgien, dont le GR 5), ramassage de champignons et de myrtilles, pratique du VTT, parapente (une aire de départ existe au Bonhomme). La forêt abrite aussi des vestiges archéologiques et de 14-18.



Inventaire en martelage

Les missions de l'ONF:

La mission de l'ONF est la conservation et la valorisation des forêts publiques.

Le régime forestier est la garantie d'une gestion durable assise sur 4 grands piliers :

> **Ecologie, Economie, Protection, Accueil du public.**

Elle est chargée au quotidien :

- de la surveillance générale et foncière,
- de l'application de l'aménagement forestier (feuille de route pour 20 ans),
- mise en vente et facturation des bois,
- proposition de programme de travaux,
- fixer les conditions d'occupation et exploitation du domaine forestier,
- encadrement des chantiers forestiers
- gestion des bûcherons intercommunaux.

Sur notre Unité Territoriale (Kaysersberg), travaillent 8 forestiers :

> 1 responsable et 7 forestiers (chacun a un secteur de 1000 ha).

Ils marquent chaque année les arbres qui seront exploités et vendus. Ils identifient des arbres qui seront conservés pour la biodiversité (cavité, micro-habitat, lierre...)

Ils réalisent des suivis (Lynx/Tétras/Orchidées en partenariat avec le Parc ou l'Office français de la biodiversité OFB).

Ils effectuent des patrouilles de surveillance (réseau de cueilleurs/moto sauvage/déchet)

Ils encadrent les exploitations de bois (exploitation et débardage) pour que les peuplements et les sols ne soient pas abîmés.

Ils réalisent des inventaires pour connaître la ressource bois/biodiversité.

Ils surveillent l'état sanitaire de la forêt.

Formés à la sylviculture, le rôle des forestiers est d'accompagner la forêt afin que celle-ci produise des **bois de qualité**, qu'elle continue à être un **réservoir de biodiversité**, qu'elle continue de **protéger notre eau et la qualité de l'air**, qu'elle fixe le sol de nos montagnes, qu'elle stocke du CO2 et atténue le changement climatique.



Les bûcherons intercommunaux

« Nous ne prélevons que ce que nous donne la forêt, c'est-à-dire son accroissement. Nous attendons 8 à 10 ans pour revenir cueillir des arbres dans une parcelle. »

Les arbres séquestrent du CO2, les forestiers les marquent lorsqu'ils arrivent à maturité ou lorsqu'ils choisissent d'en enlever pour favoriser une espèce intéressante pour la biodiversité, ou pour le paysage. L'arbre enlevé va permettre à la lumière d'arriver au sol et à la régénération de s'installer. L'arbre transformé en planches en charpente continue de stocker du carbone. En utilisant du bois on utilise un matériau renouvelable qui se substitue à d'autres matériaux qui sont moins écologiques.

« Plus nous observons, comprenons, respectons la forêt, plus celle-ci sera vivante, résiliente et plus nous continuerons de bénéficier de ses services. Notre rôle est de maintenir tous ces équilibres fragiles entre les différents usagers de la forêt. » (Florent Néault, notre responsable forestier)

Dans notre forêt communale, quelles ont été les actions notables de l'ONF depuis un an?

L'ONF a géré les arbres renversés de la tempête Ciara, puis les différentes vagues de scolytes qui attaquent les Epicéas. Dans des trouées de scolytes l'ONF a commencé à planter du chêne, ce qui permet de diversifier les essences forestières et d'adapter la forêt au changement climatique. * *explications page suivante*

Nos forestiers ont continué à protéger les jeunes sapins de la dent du gibier (avec de la laine de mouton, produit naturel).

Le marché du bois étant saturé, de nombreuses coupes de bois frais n'ont pas été mises en vente, quelques parcelles Douglas ont été exploitées à la place.

Le rôle des chasseurs est extrêmement important pour retrouver un équilibre entre la forêt et les cervidés. En l'absence de grand prédateurs les chasseurs doivent réguler les ongulés pour que la jeune forêt pousse. C'est pourquoi il est important de respecter l'acte de chasse, de ne pas déranger les chasseurs et bien sûr éviter tout accident.



Plantation de chêne dans une trouée de scolytes

La forêt du Bonhomme a fourni des bois pour le chantier de la déchetterie de Kayserberg.

C'est un chantier extrêmement intéressant qui a du sens sur un circuit court : construction en bois local, bûcherons de la vallée, débardeur du village...

Les 119 sapins - Douglas et autres épicéas -, qui ont été prélevés « arrivés à maturité » a grandement éclairci certains secteurs de notre forêt communale ; les résineux, jeunes ou moins jeunes, peuvent ainsi capter davantage de lumière.



Douglas du Louschbach



Débardage de grumes pour le chantier de la déchetterie

Pourquoi planter des essences nouvelles ?

L'Epicéa, qui représente 61 % de notre forêt communale, est naturellement attaqué par les scolytes. Mais depuis 2016 nous vivons des épisodes de sécheresses à répétition qui affaiblissent les Epicéas: ils ne peuvent plus se défendre contre les scolytes.

Les projections climatiques indiquent que les vagues de chaleurs seront de plus en plus longues et intenses. Face à ces risques et pour une gestion durable de notre forêt, il faut donc **diversifier les essences forestières** : une forêt plus mélangée sera plus résistante et plus résiliente.

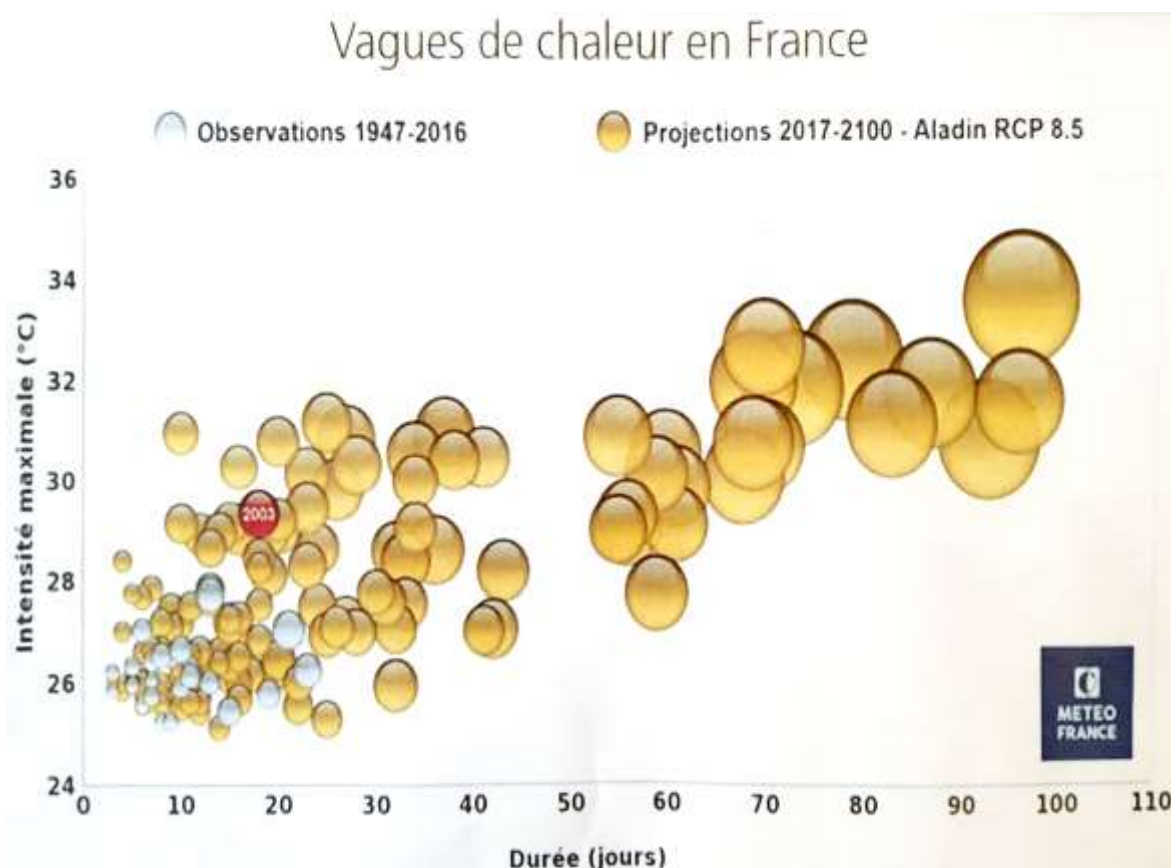
Pour lutter contre les scolytes, il faut exploiter les bois afin que le cycle de l'insecte ne se termine pas et qu'il ne puisse s'envoler pour trouver des arbres proies. Une fois les bois exploités, il reste une trouée dans la forêt. Cette trouée va naturellement se régénérer en Epicéa qui va très vite se développer. Les Sapins, Erables, Hêtres ou Sorbiers, eux, seront consommés par les cervidés si la pression de chasse n'est pas suffisante. A moyen terme, sans intervention la forêt sera de nouveau principalement peuplée d'Epicéas, et donc toujours aussi sensible.

Pour atténuer cette dynamique, sur les trouées de scolytes, deux ans après l'exploitation, l'ONF propose d'implanter des enclos et des essences diversifiées: Hêtres, Erables, Sapins, Douglas, Sorbiers, Chênes, Pins Laricio, Cèdres et Mélèzes.

Le climat actuellement change trop vite (10 fois plus) pour que ces essences migrent naturellement * (500 m/an ou 66 mètres d'altitude en 25 ans), il s'agit donc d'assister cette migration. Ces essences doivent à la fois pouvoir résister au climat actuel dans leur phase d'installation, de jeunesse (froid/neige/gel) et à la projection du climat futur (longue période de sécheresses estivales) pour le reste de leur vie.

Les essences implantées pourront pour certaines s'hybrider avec les essences locales pour que les futures générations d'arbres expriment des gènes de résistances à la sécheresses (Chêne sessile/Chêne pubescent ou Sapin pectiné/Sapin du bassin méditerranéen).

Nos forestiers sont là pour accompagner la nature et l'aider dans son adaptation pas à pas, par points d'appuis.



ECLAIRAGE SUR L'EAU:

Le service public d'eau potable dessert 630 habitants (village) le reste de la population a des concessions de source. Mr Daniel Didierjean, responsable de l'équipe technique est en charge du suivi de la qualité de l'eau du réseau conformément à la réglementation en vigueur.

Depuis le début de la crise sanitaire, la réglementation a été modifiée: une augmentation du taux de chlore nous a été imposée dans le réservoir.

Les dernières analyses en date de Février nous indiquent une qualité de l'eau très satisfaisante avant traitement (consommable en l'état). Il nous semble donc dommage d'y ajouter ce chlore, qui en altère le goût.

Les élus ont donc décidé de mettre en place **le traitement de l'eau par lampe UV.**



Notre réservoir principal, situé à la Verse

Source Claudel, à la Verse également.



Qu'est-ce que le traitement par UV de l'eau?

Procédé de potabilisation de l'eau basé sur un principe purement physique, détruisant les micro-organismes susceptibles de provoquer des maladies.

Ce traitement s'effectue par l'effet de germicide des rayons UV, supprimant entre autres microbes, virus, bactéries et champignons, dans le respect de l'environnement.

Le traitement par UV permet :

- La potabilisation d'eau brute provenant de ressources locales (puits, forages, captages)
- La sécurisation d'eau de réseau

C'est la société Aqua-maintenance, de Fraize, qui installera cette année 2021 les équipements nécessaires, pour un montant d'environ 14 000 €.

Afin d'amortir cet investissement, les tarifs de l'eau seront certainement un peu augmentés l'année prochaine (2022).

Nous profiterons à nouveau d'une eau pure, sans adjonctions de produits chimiques.

Les UV, ultra-violets, sont une longueur d'onde que l'on trouve dans le spectre électromagnétique, entre les rayons X et la lumière visible. La purification par UV consiste à envoyer des ondes lumineuses invisibles, dont la longueur d'onde est calibrée pour attaquer l'ADN des micro-organismes : 254 nanomètres. Ces ondes ont la capacité de modifier le code génétique des micro-organismes qu'elles atteignent. Leur ADN/ARN est modifié, et les fonctions de reproduction ne sont plus opérantes. Or, un micro-organisme qui ne peut plus se reproduire ne peut plus se répandre dans l'organisme hôte, et donc devient facilement attaquable et inoffensif.

ECLAIRAGE SUR LE BUDGET COMMUNAL:

Qu'est-ce-qu'un budget communal ?

Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget. En effet, le budget primitif est tout d'abord voté et énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. En cours d'année, des budgets supplémentaires ou rectificatifs sont souvent nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

De plus, des budgets annexes retracent les recettes et les dépenses de services particuliers. Pour notre commune du Bonhomme, il existe un **budget Eau et assainissement**, et un **budget Régie Chaufferie**.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La **section de fonctionnement** regroupe :

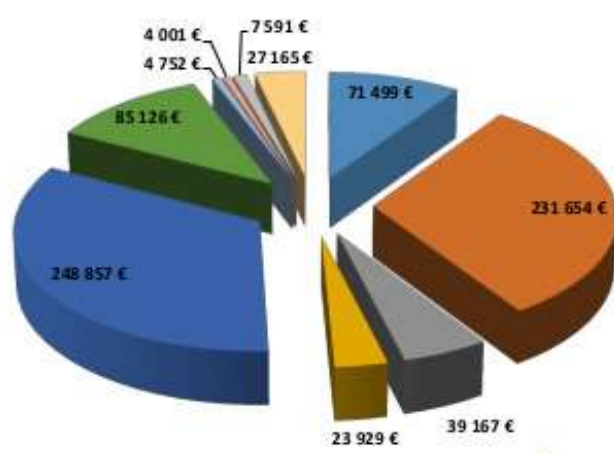
- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des 4 grands impôts directs locaux, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD).

La **section d'investissement** comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

BUDGET COMMUNAL

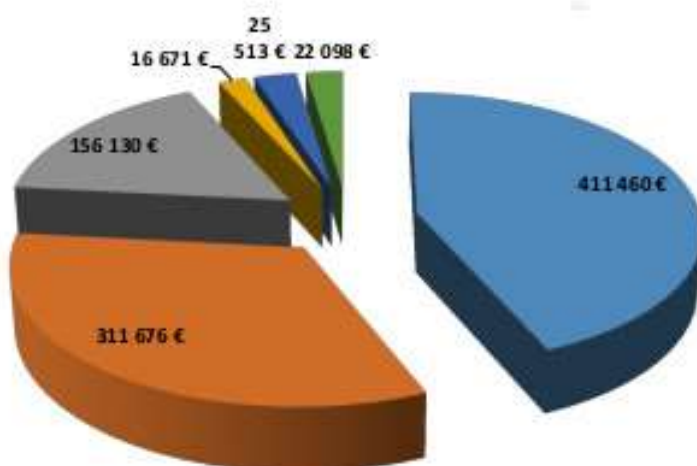
Section de fonctionnement 2020
Dépenses



- ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (eau, fournitures, compteurs, combustibles...)
- AUTRES CHARGES EXTERNES (location immo., entretien, voiries, bois et forêts...)
- AUTRES SERVICES EXTERIEURS (personnels extérieur, transport, honoraires, fêtes, affranchissement ...)
- IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES
- CHARGES DE PERSONNEL (URSSAF...)
- AUTRES CHARGES DE GESTIONS COURANTES (service incendie, formation, cotisation retraite, indemnités élus...)
- CHARGES FINANCIERES (intérêts et emprunts...)
- CHARGES EXCEPTIONNELLES (titres annulés...)
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS
- FONDS PEREQUATION DE RESSOURCE COMMUNALE

TOTAL DEPENSES = 743 741 €

Recettes



- VENTES DE PRODUITS (bois, concessions, locations droits chasse et pêche, inter pompiers,....)
- PRODUITS ISSUS FISCALITES (taxes foncières et habitations, pylones électriques, taxe conso finale électricité...)
- SUBVENTION D'EXPLOITATION (dotations forfaitaire, solidarité rurale, compensation taxe professionnelle...)
- AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE (sources, revenus des immeubles SDF...)
- PRODUITS EXCEPTIONNELS (remboursement assurance, avoir, subventions...)
- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

TOTAL RECETTES = 943 547 €

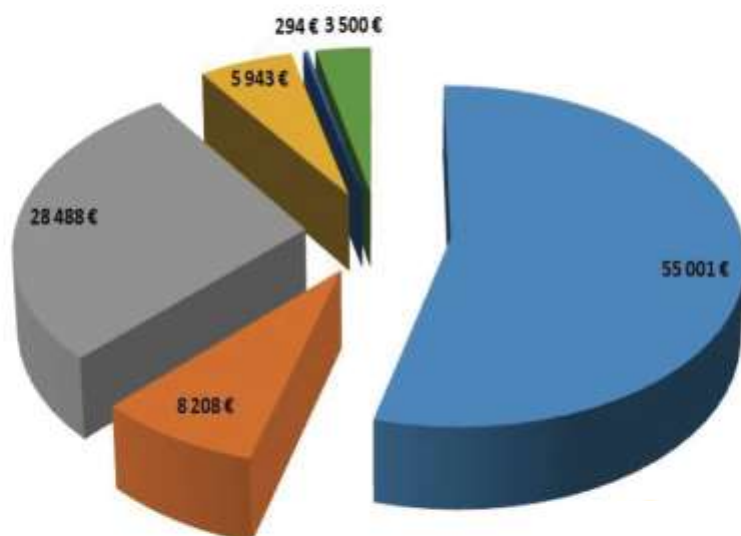
SECTION FONCTIONNEMENT:

RECETTES - DEPENSES = EXCEDENT = 199 806 €

BUDGET COMMUNAL

Section d'investissement 2020

Dépenses

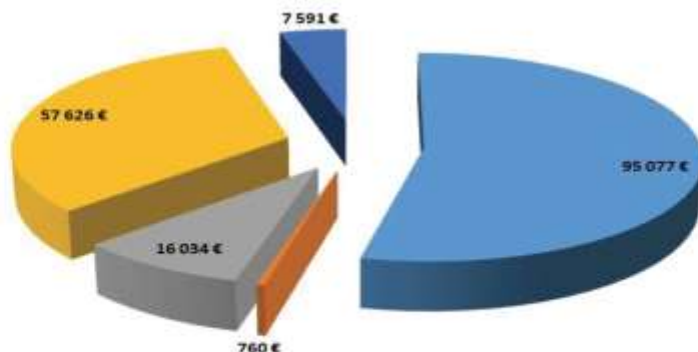


- EMPRUNTS
- INSTALLATION GENERALE (agencement, aménagement des constructions, sécurité SDF et Mairie)
- RESEAUX VOIRIE
- MATERIEL OUTILLAGE TECHNIQUE (souffleur, remorque...)
- MATERIEL BUREAU (ordi portable mairie)
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TOTAL DEPENSES= 146 198 €

Section Investissement 2020 (suite)

Recettes



- FONDS COMPENSATION TVA
- TAXE D'AMENAGEMENT
- DEPARTEMENT
- Excédent d'investissement reporté
- Bâtiments et installations

TOTAL RECETTES = 191 861 €

SECTION INVESTISSEMENT:

RECETTES - DEPENSES = EXCEDENT = 45 663 €

BUDGET CHAUFFERIE

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	59 316 €
RECETTES	77 641 €
EXCEDENT	18 324 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	18 706 €
RECETTES	31 354 €
EXCEDENT	12 648 €

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	53 992 €
RECETTES	107 833 €
EXCEDENT	53 841 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	26 960 €
RECETTES	41 241 €
EXCEDENT	14 281 €

Connaissez-vous le coût du déneigement au Bonhomme?

Chaque année, la mairie fait appel à des prestataires extérieurs pour effectuer le déneigement des écarts. Cet hiver ayant été particulièrement neigeux, le budget consacré au déneigement a largement augmenté. (environ 23 000 € pour les prestataires extérieurs).

A cela s'ajoute le coût de notre personnel communal, mobilisé de nombreuses heures cette année, également pour le gravillonnage, ainsi que les machines et équipements nécessaires.

Pour l'hiver 2020/21, nous arrivons donc à environ 45 000 € dépensés pour le déneigement, pour votre confort à tous.

FORET:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

ADOpte comme suit :

- * le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes pour 2021 ;
- * le programme des travaux patrimoniaux pour 2021 ;
- * l'état d'assiette pour 2022 ;

Avec les précisions suivantes : la totalité des travaux patrimoniaux sera réalisée sous réserve que les recettes des ventes de bois réalisées atteignent les recettes de ventes de bois prévisionnelles, dans le cas contraire, certains travaux seront reportés (travaux de réfection de chemins par exemple).

Les actions prioritaires pour 2021:

- Travaux de plantation et régénération
- Travaux sylvicoles
- Travaux protection contre les dégâts du gibier
- Travaux sécurité et protection des milieux
- Maintien propreté des forêts et des espaces naturels + sécurisation bois de chauffage

PREVISION DES COUPES 2021	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE (€)
Coupes à façonner	138950
Coupes en vente sur pied	22300

Prix de l'eau et de l'assainissement:

Le budget eau et assainissement s'équilibre, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs suivants (prix par m3):

- Eau : 1,40 € ;
- Redevance antipollution : 0,35 € ;
- Redevance modernisation des réseaux : 0,233 € ;
- Compteur d'eau semestriel : 7,00 € ;
- Taxe d'assainissement : 1,25 €.

Vente de chaleur :

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels de la vente de chaleur :

- Abonnement : 44,41 € HT le kW en puissance souscrite pour l'année ;
- Consommation : 64,00 € HT par MWh.

Taux d'imposition des taxes directes locales:

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, décide de maintenir les taux des deux taxes directes locales pour 2021, à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti : 12,86 % (taux communal) + 13,17 % (taux départemental 2020), soit 26,03 % ;
- Taxe foncière sur le non-bâti : 44,88 % ;

Vente Camion Pompiers

Après délibération et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, ACCEPTE de vendre le camion de type CCF IVECO CAMIVA UNIC 75 PC au prix de 8.000 €, selon l'offre reçue le 8 février. Les frais de changement de carte grise seront à la charge de l'acheteur.

Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, chaque année, la Commune adhère à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 75 €. Cela permet notamment de soutenir des projets de réfection et de valorisation du patrimoine national mais également d'être éligible à des subventions provenant de cet organisme pour la réfection du patrimoine communal.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 75 €.

Retrouvez l'intégralité des débats et décisions du Conseil, sur www.lebonhomme.fr ou sur simple demande à la mairie.

La date du prochain Conseil Municipal n'est pas fixée à ce jour, la parution de votre Petit Bonhomme ne peut être programmée à l'heure où nous éditons ce numéro.